



Numéro 237, 2 octobre 2012

Négociations et forums internationaux

Protocole de Kyoto : quel est l'avenir de cet outil clef de l'ONU dans la lutte contre les changements climatiques à l'aube de la CdP-18 ?

Le Protocole de Kyoto adopté en décembre 1997 représente, à ce jour, le seul instrument juridiquement contraignant régissant les émissions de GES des pays en développement. En vertu du Protocole, les Parties visées à l'Annexe I de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ayant ratifié le Protocole ont l'obligation de réduire conjointement, d'ici à la fin de cette année (2012), le niveau des émissions de six GES de 5,2 % par rapport à celui de 1990.

À Durban, les Parties ont reconduit le Protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagement. Par contre, ni les cibles d'atténuation, ni les Parties prenantes, ni la durée de la seconde période n'ont été définies. Lors de la planification d'une seconde période d'engagement, des enjeux ont émergé sur l'efficacité et l'intégrité environnementale de cette seconde période et, notamment, du MDP.

Globalement, les marchés du carbone souffrent d'un problème d'offre excédentaire d'unités de carbone. En effet, la récession économique a permis aux pays de l'Annexe I de se conformer ou de se rapprocher de leur cible de réduction sans avoir besoin d'utiliser le MDP ou les marchés du carbone. Un grand nombre de pays se retrouve alors avec une abondance d'unités de carbone, ce qui engendre des prix bas des unités et rend l'incitation financière pour réduire les émissions peu intéressante.

Les gouvernements discutent de la manière d'augmenter l'efficacité de la seconde période d'engagement du Protocole en matière de réduction des émissions. Ils craignent que l'offre excédentaire et la demande insuffisante de crédits carbone vident cette seconde période de son sens.

Un rapport publié par CDM Watch et Reuters Point Carbon a estimé que d'ici à la fin de la seconde période du Protocole de Kyoto (en 2017 ou en 2020), l'excédent d'unités de quantité attribuée (UQA) atteindra 17,2 milliards de tonnes de CO₂. Cela représente plus d'émission que celles émises par l'UE en cinq ans.

Alors que les négociateurs entrent dans les derniers mois de préparation avant les négociations sur le climat de Doha, qui auront lieu du 26 novembre au 7 décembre, l'ampleur des unités excédentaires disponibles pourrait rendre la seconde période du Protocole inefficace. La réduction des unités disponibles ou la régulation du prix de ces unités sera donc un enjeu majeur pour assurer l'intégrité environnementale de la seconde période du Protocole de Kyoto et permettre une réduction des émissions efficace.

Pour en savoir plus :

<http://www.cdm-watch.org/wordpress/wp-content/uploads/2012/09/AAU-banking-briefing-paper-Point-Carbon-EXEC-SUM.pdf>

<http://www.rtcc.org/policy/kyoto-protocol-how-is-the-uns-flagship-climate-project-faring-ahead-of-cop18/>

http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/2830.php

<http://cdm.unfccc.int/>

Nouvelles du MDP

Le Conseil exécutif du MDP ouvre la voie à l'annulation volontaire des réductions certifiées des émissions

Alors que le mois de septembre marque une étape importante dans l'histoire du MDP avec la délivrance de la milliardième unité de réduction d'émission certifiée (URCE), le Conseil exécutif du MDP a pris une décision qui pourrait accroître la demande d'URCE.

Les participants aux projets MDP et les autres intervenants dans le cadre du MDP seront bientôt en mesure d'annuler volontairement leurs URCE sur un compte dans le registre du MDP de la CCNUCC. Cela pourrait encourager une utilisation accrue des URCE pour la réduction volontaire des émissions, par exemple, pour les entreprises qui utilisent des URCE dans le cadre d'un programme de responsabilité sociale et environnementale, par les organisateurs d'événements qui souhaitent compenser leurs émissions, ou encore par des individus qui souhaitent réduire leur empreinte carbone.

Lors de sa 69^e réunion, le Conseil a également conclu deux procédures relatives à l'examen approfondi des projets et de leurs réductions d'émissions, et à une norme de référence des émissions qui renforcera la cohérence, l'objectivité et la prévisibilité dans le développement des méthodologies des projets MDP.

Le Conseil a également donné des indications sur la façon dont les changements de mesures des potentiels de réchauffement global (PRG) par le Groupe d'experts intergouvernemental

sur les changements climatiques, qui entreront en vigueur au début de l'année 2013, auront une incidence sur les participants et les entités du MDP. Le Conseil a décidé de lancer un programme de travail pour préciser ces effets et pour communiquer les résultats aux intervenants du MDP.

Pour en savoir plus :

https://cdm.unfccc.int/CDMNews/issues/issues/I_4OVUPYPFLS4CQ2LZZIZN28KGFCCKEQ/viewnewsitem.html

<http://climate-1.iisd.org/news/cdm-executive-board-adopts-procedure-for-voluntary-cancellation-of-cers/>

<http://cdm.unfccc.int/EB/index.html>

<http://cdm.unfccc.int/>

Le rapport final du Groupe de haut niveau sur le Dialogue stratégique du MDP exhorte les pays à agir pour sortir le MDP de la crise

Le rapport final du Groupe de haut niveau sur le Dialogue stratégique du MDP a été présenté au Conseil exécutif du MDP lors de sa 69^e réunion. Le Dialogue stratégique du MDP a été lancé pour réfléchir sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du MDP et pour recommander la manière de positionner le MDP à l'avenir. Ces recommandations sont indépendantes et basées sur de vastes consultations des intervenants du MDP et sur la recherche.

Le rapport du Groupe reconnaît que les bas prix des crédits carbone « menacent » le système qui vise à financer des projets de réduction des émissions dans les pays en développement tout en permettant aux pays développés de réduire leurs émissions de GES. Parmi les 51 recommandations pour soutenir le système, le rapport invite les pays à rassurer les investisseurs en renforçant les engagements de réduction d'émissions réalisés en vertu de la CCNUCC et encourage les pays à adopter des politiques nationales correspondantes.

Le Groupe a souligné que l'amélioration de la réputation et de la performance du MDP nécessite une série de réformes, notamment :

- dans les systèmes de rapport et de vérification ;
- l'introduction de méthodes plus normalisées pour mesurer les réductions d'émissions ;
- la suppression progressive des nouveaux projets de gaz industriels ;
- le développement de normes rigoureuses pour permettre les liens éventuels entre les marchés du carbone actuels et les marchés du carbone émergents.

Le Groupe a également appelé à mettre en œuvre ses recommandations « intégralement et sans retard » grâce à un échéancier qui permettra leur entrée en vigueur lors de la

Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de décembre 2013 (CdP-19).

Pour en savoir plus :

<http://www.cdmpolicydialogue.org/>

www.cdmpolicydialogue.org/report/rpt110912.pdf

<http://www.businessgreen.com/bg/news/2204374/countries-must-move-urgently-to-save-under-threat-cdm-offset-scheme>

Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- L'IGES (*Institute for Global Environmental Strategies*) a actualisé ses graphiques et diapositives du MDP après la 68^e réunion du Conseil exécutif du MDP, voir www.iges.or.jp
- Le New York Times a publié un article d'analyse sur le débat des effets pervers des crédits carbone, voir www.nytimes.com
- Michael Gillenwater traite de l'utilisation du terme « hypothétique » dans les discussions sur l'additionnalité dans son blogue, voir www.ghginstitute.org
- La Commission européenne a publié un rapport sur la façon dont la transparence des mesures de financement climatique peut être améliorée. Ce rapport examine aussi la question du suivi des flux financiers à travers les marchés du carbone, voir www.ec.europa.eu
- Le numéro du bulletin d'août de la CCNUCC comprend les messages vidéo de Dirk Forrister, Miles Austin et Gareth Phillips partageant leurs points de vue sur ce qui est nécessaire pour réaliser le potentiel du marché du carbone afin de réduire les émissions de façon rentable, disponible sur www.unfccc.int

Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC (mis à jour le 01 octobre 2012)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 2,7 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2012
- Projets soumis pour enregistrement : 213 (23 741 973 tCO₂-éq./an)
- Projets enregistrés : 4687 (656 536 997 tCO₂éq./an et 2,16 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2012), dont 307 dans des pays membres et observateurs de l'OIF : 2 en Albanie, 1 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 5 en Arménie, 6 au Cambodge, 2 au Cameroun, 8 à Chypre, 3 en Côte d'Ivoire, 11 en Égypte, 5 aux Émirats

Arabes Unis, 2 en Géorgie, 4 au Laos, 2 à Madagascar, 1 au Mali, 8 au Maroc, 2 à Maurice, 1 en Mauritanie, 4 en Moldavie, 2 en République Démocratique du Congo, 5 en République Dominicaine, 3 au Rwanda, 5 au Sénégal, 74 en Thaïlande, 2 en Tunisie et 149 au Vietnam.

- Programmes d'activités : 36 enregistrés, 4 programmes en cours de validation
- URCE émises : 1 009 860 909
- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 101 approuvées (21 consolidées) dont 12 pour les grands projets Bois/Reboisement (2 consolidées)
- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 91 approuvées dont 7 pour les petits projets Bois/Reboisement
- Prix de l'URCE : 2,17 € (Spot) et 2,14 € (déc. 2012)
- AND (Autorité nationale désignée) notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I
- 41 EOD (Entité opérationnelle désignée) accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité nationale désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et 14 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

Les évènements à venir

- 12 au 14 octobre 2012, Kinshasa (RDC), 14^e Sommet de la Francophonie
- 20 au 23 octobre 2012, République du Congo, 5e Assemblée des participants et 13e Comité des participants du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF)

- 21 au 23 octobre 2012, Séoul (Corée du Sud), Conférence ministérielle préparatoire à la CdP-18 sur les changements climatiques
- 26 et 27 octobre 2012, Brazzaville (République du Congo), 9e réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD
- 26 novembre au 7 décembre 2012, Doha (Qatar), 18^e Conférence des Parties (CdP 18) à la CCNUCC et 8^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IEPF dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Carbone (<http://www.ecoressources.com/carbone>) pour le compte de l'IEPF.

Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>

Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative francophone de partenariat pour le MDP à : initiative-mdp-animateur@mediaterre.org